

## « La sélection en master existe, assumons-la », selon la CPU qui demande des mesures rapides au MENESR

Paris - Publié le jeudi 18 février 2016 à 17 h 57 - Essentiel n° 62797 - Imprimé par ab. n° 13929

« La CPU demande au gouvernement de prendre acte des conséquences qu'implique la position du Conseil d'Etat » sur la sélection en master dans une motion adoptée le 18/02/2016. « Halte à l'hypocrisie, la sélection en master existe, assumons-la », écrit la Conférence, qui demande :

- « La mise en place d'une orientation renforcée et d'une possibilité de sélection dès l'entrée dans le cycle master. Toute décision qui irait dans un sens contraire serait incompréhensible à l'international, comme au niveau national. Certaines disciplines pourront conserver, dans des conditions qui doivent être sécurisées juridiquement, une sélection entre M1 et M2, pour des raisons d'examens professionnels et concours, ou des exigences liées à certaines professions réglementées, en particulier. Ces mesures doivent comprendre un accompagnement favorisant la mobilité géographique à la fin de la licence, avec un effort particulier à destination des étudiants en situation matérielle difficile. »

- « La mise en place d'une "bourse" nationale des formations en masters entre le L3 et le M1, pour mettre en adéquation l'offre et la demande. L'examen des flux montre que ce système peut permettre de donner à chaque étudiant une place pour poursuivre ses études à l'université. »

« Ces mesures doivent être mises en œuvre rapidement. (...) C'est une question de stratégie nationale ; il s'agit là d'un des objectifs de la Stranes. »

« De manière transitoire et en conséquence de la décision du Conseil d'Etat, le MENESR doit adopter immédiatement un décret précisant la liste des formations autorisées à pratiquer une sélection, pour sécuriser la situation actuelle avant la rentrée universitaire 2016-2017 qui devra comprendre l'ensemble des formations qui pratiquaient la sélection en 2014-2015. »

La motion de la CPU intervient après des déclarations de Thierry Mandon et Najat Vallaud-Belkacem à l'Assemblée nationale, le 17/02/2016, lors du débat de contrôle sur la politique nationale en matière d'enseignement supérieur.

---

### Les déclarations de Thierry Mandon et Najat Vallaud-Belkacem à l'Assemblée nationale, le 17/02/2016.

- « Sur cette question de la sélection en master, le Conseil d'Etat a été très clair en précisant la portée de l'article L612-6 du code de l'éducation. Vous pouvez compter sur moi pour m'assurer que la dite liste soit très limitative car la sélection à l'université s'oppose à la démocratisation et à ce qui fait la force de l'ESR », a déclaré Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- « Nous sommes en phase d'identification des masters 2 actuellement dits sélectifs avec l'aide de la CPU, de manière à ce que nous sécurisions juridiquement le cadre de la prochaine rentrée de septembre. La réflexion plus générale sur les masters, d'outils d'orientation se prolongera au-delà

du décret. La rentrée 2016 sera sécurisée sur la base des pratiques existantes, pour certaines d'ailleurs depuis plusieurs années », a indiqué Thierry Mandon.

- Le secrétaire d'Etat a également affirmé qu'« une sélection généralisée à l'entrée du master, n'est pas l'option que nous avons choisie, ce n'est pas celle qui nous semble souhaitable (...) Non à la sélection mais oui à une orientation plus outillée qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

## Conférence des Présidents d'Université



**Statut :** association Loi de 1901

**Composition :** une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

**Bureau (fin de mandat : décembre 2016)**

Jean-Loup SALZMANN, président

Gérard BLANCHARD vice-président

Khaled BOUABDALLAH, vice-président.

**Délégué général :** Denis Ehram

**Missions :**

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

**Moyens :**

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

**Conférence des Présidents d'Université**

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE

